



COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mardi 07 Janvier 2020 à 20 h30

Présents : Mmes Nathalie GIOVANNACCI, Nathalie MAILLARD et Carole RAVAL.

MM René BELLEMIN, Francis DEVILLIERS, Alexandre FAUGE, Christian FAUGES, Jean-Paul PERRIAT et Alexandre VEUILLET.

Absentes et excusées : Marie-France CURTAUD *pouvoir à Alexandre VEUILLET*,
Virginie DALLA-COSTA

Secrétaire de séance : Carole RAVAL

ORDRE DU JOUR :

● **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 03 Décembre 2019.**

Approbation du compte-rendu à l'unanimité des membres du conseil présents.

● **Délibération : ouverture de crédits par anticipation**

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales donne la possibilité jusqu'à l'adoption du budget, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

Autorisent jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2020 à liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Autorisent Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes utiles s'y rapportant.

COMPTE	BP 2019	25 %
202	79 700€	19 925€
2151	273 222,68€	68 305,67€
2152	3 568€	892€

Les crédits correspondants, visés ci-dessus, seront inscrits au budget lors de son adoption.

Vote : Vote 10 voix pour

● **PC 07318419N1006 déposé par M. RIDEAU Steven et Mme KOEHL Morgane, réhabilitation + création véranda + piscine, impasse de la Jacquetière.**

Avis favorable.

● **PC 07318419N1007 déposé par M. LABORET David et Mme APFFEL Charlotte, construction maison individuelle chemin Doucy.**

Avis favorable. Demande précisions sur coloris de tuile.

- **DP 07318419N5009 déposée par M. CARRON Gérard, rénovation maison route des Luquains.**
Avis favorable.
- **DP 07318419N5010 déposée par M. ZUCCHI Ludovic et Mme RAVAL Carole, pergola sur terrasse carrelée, route du chef-lieu.**
Avis favorable.

- **Point sur la révision du PLU.**

Le commissaire enquêteur a remis son rapport ainsi que ses conclusions le 19 décembre 2019.

Le rapport et les conclusions motivées sont disponibles en mairie, sur le site internet de la commune et en préfecture pour y être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête (28 novembre 2019).

Le conseil sera appelé à se prononcer sur l'approbation de cette révision du Plan Local d'Urbanisme.

- **Réflexion sur les modalités de la convocation à une séance du conseil municipal.**

Monsieur le Maire expose que l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales indique que toute convocation est faite par le maire. Cette convocation comporte les points portés à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations et affichée ou publiée. Elle est adressée par voie postale, au domicile des conseillers municipaux ou, s'ils en font la demande, envoyée à une autre adresse ou transmise de manière dématérialisée.

Monsieur le Maire souhaite connaître le choix d'envoi de chaque conseiller pour cette convocation. Modalité d'envoi à définir lors du prochain conseil.

- **Questions diverses :**

- Lecture du courrier de M. BERNERD Ludovic, représentant des 5 co-proprétaires de la villa Compassi sis 456 route du chef-lieu, pour des travaux de rénovations extérieures.
Avis favorable.
- Lecture des derniers devis pour le remplacement des fenêtres du RDC de la mairie.

	Fenêtres haut droit	Fenêtres haut cintré
Devis Pache	7 915,66€ TTC	-
Devis Arbrun	6 646,50€ TTC	12 192,00€ TTC

Vote : 6 voix pour fenêtre haut droit / 4 voix pour fenêtre haut cintré.

Fin de la réunion à 22h30.

Le Maire,
Alexandre RAUGE.

